

	Document maîtrisé	Date réunion	16/06/2020	Référence :	CR-CM
	COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL			Edition du :	18/06/2020
				Délibération	
				Gestionnaire :	ADM - MB

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 16 JUIN 2020 A 18H30**

L'an **deux mille vingt**, le **seize juin**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 juin 2020

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD-GAUDIN Murielle, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, DUSSERT Jacques, GUERIN Sandrine, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VOLPE Marc.

Excusés : GACHET Edith, VIARD Richard.



La séance s'est ouverte sous la présidence de M. Alain GINIES, Maire, qui remercie l'assemblée d'être présente. Les conditions sanitaires sont respectées en termes de distanciation physique.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose d'ajouter 1 point supplémentaire => les membres du conseil municipal valident cette proposition

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mai 2020 => le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

M. DEQUIDT Jonathan est désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Mme BRUN Marlène est nommée secrétaire auxiliaire (mais ne pourra pas prendre part aux votes ou délibérations).



ORDRE DU JOUR

1/ APPROBATION CCI

➔ *Feu d'artifice du 14 juillet 2020 – 4 propositions reçues*

Il donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé la Commission d'Appel d'Offres et propose de retenir l'entreprise **STAR ARTIFICE** pour un montant de = **6 666,67 € HT**.

Il précise que les propositions ont été analysées suivant la durée du feu, le nombre de bombes...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

➔ *Etudes géotechniques liés au réaménagement du camping municipal – 3 propositions reçues*

Il donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé la Commission d'Appel d'Offres et propose de retenir le Bureau d'Etudes **SAGE INGENIERIE** pour un montant de = **4 543,80 € HT**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

2/ LANCEMENT D'UNE CONSULTATION EN VUE DE DESIGNER UN MAITRE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DU REAMENAGEMENT ROUTIER ET PAYSAGER ROUTE DE SAVOIE, SECTEUR DE LA PERNIERE HAUTE

Le Maire informe qu'il y a lieu de réaliser un réaménagement routier et paysager sur la route de Savoie, à hauteur des « ex. ex. services techniques ».

Cette opération ayant pour objectif prioritaire l'intégration environnementale d'un bassin de régulation des crues torrentielles des ruisseaux de Mondane, Rivet et Gibert, ainsi que le traitement sécuritaire de la circulation automobile sur le linéaire routier de la traversée du village et ainsi « casser » la vitesse.

Le Maire ajoute qu'un Comité de Pilotage spécifique sera en charge de ce dossier.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet d'aménagement routier et paysager sur la route de Savoie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

3/ DESIGNATION DES DELEGUES ELUS AUX DIFFERENTES COMMISSIONS, SYNDICATS, EPCI, CONSEILS D'ADMINISTRATION ET D'EXPLOITATION

Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de poursuivre la désignation des délégués aux différentes Commissions municipales, extra municipales, Conseil d'Administration...

Monsieur le Maire est Président de droit de toutes les Commissions.

Il rappelle qu'aujourd'hui, uniquement les élus sont désignés. Chaque responsable devra désigner des membres extérieurs.

Le Maire propose :

GROUPE DE TRAVAIL - RESSOURCES HUMAINES	
Fréquence : sur convocation.	
Responsable	LE MAIRE
Secrétariat	GIRARD Christelle BRUN Marlène
Membres	Titulaires / Elus
	GINIES Alain
	GUERIN Sandrine
	VIARD-GAUDIN Murielle
	PIFFARD Emmanuelle
	MAQUER Françoise VIARD Richard

GROUPE DE TRAVAIL - AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES			
Fréquence : sur convocation.			
Responsable	VIARD GAUDIN Murielle		
Secrétariat	GIRARD Chrystelle		
Membres	Titulaires / Elus	Extérieurs	Fonctions spécifiques (extérieurs)
	GUERIN Sandrine		Délégué parents d'élèves
	PAUL Gaëlle		Délégué parents d'élèves
	MAQUER Françoise		Délégué parents d'élèves
	PIFFARD Emmanuelle		Délégué parents d'élèves
	DEQUIDT Jonathan DUSSERT Jacques		Institutrice Institutrice

GROUPE DE TRAVAIL - VIE ASSOCIATIVE			
Fréquence : sur convocation.			
Responsable	VIARD GAUDIN Murielle		
Secrétariat	DUQUESNOY Stéphanie		
Membres	Titulaires / Elus	Extérieurs	Fonctions spécifiques
	GUERIN Sandrine		
	PIFFARD Emmanuelle		
	LANG Patrick		
	RICHARD Aline		
	DUSSERT Jacques VIARD Richard		

GROUPE DE TRAVAIL - EVENEMENTIEL			
Fréquence : sur convocation			
Responsable	DUSSERT Jacques		
Secrétariat	DUQUESNOY Stéphanie		
Membres	Titulaires / Elus	Extérieurs	Fonctions spécifiques
	SIMON Robert		
	VIARD Richard		
	DEQUIDT Jonathan		
	RICHARD Aline		
	MAQUER Françoise		
	PELLISSIER Laurent		
LANG Patrick			

GROUPE DE TRAVAIL – COMMUNICATION / BULLETIN MUNICIPAL			
Fréquence : sur convocation			
Responsable	MAQUER Françoise		
Secrétariat	DUQUESNOY Stéphanie		
Membres	Titulaires / Elus	Extérieurs	Fonctions spécifiques
	PAUL Gaëlle		
	RICHARD Aline		
	VIARD Richard		
	DUSSERT Jacques		
	GUERIN Sandrine		
	LANG Patrick		

ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DE L'ISERE – REPRESENTANT FORET		
Fréquence : sur convocation.		
Membres	Titulaire	Suppléant
	PAUL Gaëlle	PIFFARD Emmanuelle

REFERENT ESPECE INVASIVE ou « AMBROISIE »	
Fréquence : sur convocation.	
Membres	Titulaire
	PAUL Gaëlle

ESPACE BELLEDONNE		
Fréquence : sur convocation.		
Membres	Titulaire	Suppléant
	MAQUER Françoise	PAUL Gaëlle

ASSOCIATION DES FEMMES ELUES DE L'ISERE	
Fréquence : sur convocation.	
Membres	Elue référente
	VIARD-GAUDIN Murielle

Concernant les délégués à la SPL SERGADI, eaux de Grenoble Alpes, le Maire souhaite se renseigner sur la légalité de désigner un délégué communal, la compétence de la nappe de l'Eau d'Olle ayant été transférée à la Communauté de Communes de l'Oisans, dans le cadre de GEMAPI. On se renseigne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

4/ VERSEMENT DES INDEMNITES DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjointes au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Les Maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème, sauf si celui-ci souhaite expressément être payé en deçà de la limite légale.

Le Maire propose de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjointes au Maire :

Population	Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 1027
De 500 à 999	10,7

Il précise que conformément à la circulaire n°INTB1407194N du 24 mars 2014, ces indemnités seront versées depuis la date d'entrée en fonction des élus.

Il présente le tableau récapitulatif des indemnités allouées au Maire et aux Adjointes et précise que ce tableau sera annexé à la présente délibération.

Nom et prénom du bénéficiaire	Fonction	Taux applicable à l'indice brut terminal 1027	Total brut mensuel (en €)
GINIES Alain	Maire	40,30 %	1 567,43 €
PELLISSIER Laurent	1 ^{er} Adjoint	10,7 %	416,17
VIARD-GAUDIN Murielle	2 ^{ème} Adjoint	10,7 %	416,17
GACHET Edith	3 ^{ème} Adjoint	10,7 %	416,17
SIMON Robert	4 ^{ème} Adjoint	10,7 %	416,17

Françoise MAQUER demande si les binômes d'Adjointes auront également une indemnité. Le Maire répond qu'actuellement il s'agit uniquement des Adjointes. Si effectivement les binômes venaient à avoir des fonctions déléguées, une indemnité pourrait leur être allouée. Mais cela ne changerait pas le montant de l'enveloppe globale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

5/ DISPOSITIF D'AIDES AUX SERVICES DELEGUES ET OCCUPATIONS DU SOL EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

La situation sanitaire liée par l'épidémie de Covid-19 et ses conséquences, à savoir en particulier la fermeture obligatoire de certains commerces et le confinement de la population, entraînent une paralysie de l'économie qui met en difficulté l'ensemble des acteurs économiques dont certains ne pourront pas payer tout ou partie de leur loyer commercial ou professionnel.

Des mesures ont été prises par le gouvernement afin d'alléger les loyers et les charges dus par les entreprises. Ces mesures ne permettent pour l'essentiel que le report des loyers commerciaux et professionnels. Elles n'ont en tout état de cause qu'un effet limité en raison de leur champ ou de leurs conditions d'application strictes.

La commune d'Allemond ne disposant pas de la compétence « économie » sur le territoire, n'est pas en capacité légale de pouvoir intervenir auprès des acteurs économiques privés.

Cependant, hors ces interventions, elle souhaite en parallèle, mettre en place des mesures complémentaires au bénéfice des délégations de service public, ainsi qu'auprès des entreprises bénéficiaires d'une convention d'occupation du domaine public ayant dû subir une activité commerciale dégradée durant cette crise sanitaire.

Aussi, le Maire propose au Conseil Municipal les mesures suivantes :

- Loyer pour délégation de service public du bar restaurant La Guinguette, 12 000 € par an = remise de 2000 €, soit un loyer annuel pour 2020 de 10 000 € ;
- Redevance d'occupation du sol du camping municipal, 1 200 € par mois pendant 5 mois = exonération complète de la redevance ainsi que de la facture d'eau pour la saison estivale 2020. Le Maire rappelle qu'outre les mesures de lutte contre le COVID-19, cette structure est également impactée par des travaux conséquents pour la création de la nouvelle voie d'accès à l'Eau d'Olle Express.
- Redevance d'occupation du domaine public « Annexe de la Douce Montagne » : suspension des loyers de mars à juin 2020 inclus, du fait de la mise à disposition des chambres d'hôtel pour isolement des cas COVID-19 ;
- Redevance occupations du domaine public pour les terrasses mobiles : gratuité pour la saison estivale 2020

Le Maire rappelle qu'il n'y a pas de discrimination vis-à-vis des autres commerces, mais qu'il est impossible légalement d'aider les structures privées. La Communauté de Communes de l'Oisans, la Région, ainsi que l'Etat, ayant la compétence « économie » travaillent sur le sujet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

6/ MODIFICATIONS TARIFS AU CIMETIERE

Le Maire informe le Conseil Municipal que les contraintes liées aux évolutions règlementaires des cimetières, notamment concernant la formation des agents communaux, nous conduisent à réviser les différents tarifs.

Il propose la suppression des frais de fosse concession, d'inhumation dans un caveau et de porteurs lors de l'inhumation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

7/ ORTHOGRAPHE DU NOM DE LA COMMUNE;

Notre commune a de nombreuses fois changé d'orthographe (Almon ; Allemond ; Allemont...).

Actuellement, le nom de la commune sur les panneaux d'agglomération est orthographié ainsi : ALLEMONT ; alors que les noms officiels des communes sont ceux figurant au code officiel géographique (COG), géré et publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). Sur ce fichier, notre commune est orthographiée ainsi : ALLEMOND.

Au vu de cette différence, il y a lieu d'harmoniser et d'entériner l'écriture administrative et affective en homogénéisant l'orthographe ALLEMOND.

Il existe également un risque sérieux d'homonymie avec la commune des Hautes-Alpes « Monétier-Allemont ».

De plus, les habitants de la commune sont appelés les Allemondins et Allemondines.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'orthographe définitive du village : ALLEMOND.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

8/ SERVITUDES DE PASSAGE DE CANALISATIONS AVEC LE SACO – PARCELLE AD 994

Le Maire informe que sur la parcelle cadastrée section AD n°751, propriété du Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans et de la Basse Romanche (SACO), est située une station de relevage, un réseau gravitaire d'eaux usées et un réseau de refoulement se poursuit sur la parcelle AD 994 appartenant au domaine privé de la commune.

Le Maire donne lecture du projet de convention qui a pour objet de régulariser la servitude liée au passage de ces canalisations d'eaux usées sur la parcelle cadastrée section AD n°994, située 5 route de Savoie à Allemond et définit les dispositions techniques, financières et administratives relatives à cette opération et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Il précise que la présente servitude est consentie à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le SACO à bénéficier d'une servitude de passage sur la parcelle section AD n°994, propriété de la commune pour l'implantation de canalisations d'eaux usées et approuve la convention de servitude pour le passage de cette canalisation d'eaux usées.

9/ ACQUISITION PARCELLE CADASTREE SECTION AC N°321 AU PLAN D'ALLEMOND

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir la parcelle cadastrée section AC n°321, d'une superficie de 668 m² pour permettre la réalisation d'équipements publics sur la commune d'Allemond.

Dans le cadre des négociations amiables, le propriétaire a signé une promesse unilatérale de vente en date du 18 février 2020 au prix de 5€ TTC le m².

De plus, se rajoute à ce tarif :

- 10 € le m² pour la prise de possession anticipée à la levée d'option ;
- 15 € le m² pour emplacement stratégique.

Il précise que les frais de géomètre et notariés seront supportés par la Commune.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette acquisition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

10/ CONVENTION ESCALADE – ETE 2020

Le Maire donne lecture du projet de convention avec le Bureau des Guides de Bourg d'Oisans, qui définit les dispositions techniques, financières et administratives relatives à l'encadrement des séances d'escalades sur l'Aiguille de l'Eau d'Olle pour l'été 2020 et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette convention.

11/ MODIFICATIONS DE DIVERSES REGIES DE RECETTES

Le Maire informe que les actes constitutifs de plusieurs régies de recettes sont à actualiser administrativement.

❖ Régie de recettes du Centre Communal d'Actions Sociales

Article 1 : suppression de la régie d'avances (qui n'existe plus depuis plusieurs années)

Article 2 : mise à jour de l'adresse d'installation de la régie

Article 3 : dates de fonctionnement de la régie

Article 4 : suppression de l'encaisse de la vente de jetons pour la laverie de la résidence les Tilleuls

Article 6 : ajout du montant fond de caisse mis à disposition

Article 8 : modalités de versement au comptable

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces modifications.

❖ Régie de recettes pour le musée du Rivier

Article 1 : suppression de la régie d'avances (qui n'a jamais existé sur cette régie)

Article 2 : mise à jour de l'adresse d'installation de la régie

Article 3 : dates de fonctionnement de la régie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces modifications.

❖ Régie de recettes du marché et occupations du domaine public

Article 1 : suppression de la régie d'avances (qui n'a jamais existé sur cette régie)

Article 3 : dates de fonctionnement de la régie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces modifications.

❖ Régie de recettes de la Base Nautique

Article 1 : suppression de la régie d'avances (qui n'a jamais existé sur cette régie)

Article 2 : mise à jour de l'adresse d'installation de la régie

Article 3 : dates de fonctionnement de la régie

Article 4 : suppression de l'encaisse de la vente de jetons pour la laverie de la résidence les Tilleuls

Article 6 : ajout du montant fond de caisse mis à disposition

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces modifications.

❖ Régie de recettes de la piscine municipale

Article 1 : suppression de la régie d'avances (qui n'a jamais existé sur cette régie)

Article 2 : mise à jour de l'adresse d'installation de la régie

Article 3 : dates de fonctionnement de la régie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces modifications.

❖ Régie de recettes du Foyer de ski de fond

Le Maire informe que les recettes encaissées par la régie du ski de fond sont exclusivement issues de la redevance d'accès aux pistes. Or, cette redevance est dorénavant encaissée uniquement de manière dématérialisée via un site internet dédié. Plus aucune recette n'étant encaissée sur cette régie, le Maire propose de la supprimer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la suppression de cette régie.

12/ SUPPRESSION DE POSTES

Le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

❖ Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

Compte-tenu de la mutation d'un fonctionnaire dans une autre collectivité et la réorganisation du service technique suite à ce départ, il convient de supprimer l'emploi correspondant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la suppression de ce poste.

❖ Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

Compte-tenu de l'avancement de grade d'un fonctionnaire, il convient de supprimer l'emploi correspondant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la suppression de ce poste.

13/ CREATIONS DE POSTES

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

❖ Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe permanent à temps complet, en raison d'un avancement de grade annuel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création de ce poste.

❖ Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe en raison d'un avancement de grade annuel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création de ce poste.

13/ DEMANDE DE SUBVENTIONS PORTANT SUR LA REQUALIFICATION DU CAMPING MUNICIPAL – REAMENAGEMENT STRUCTUREL : 4 SAISONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE (Dotation Territoriale de l'Oisans)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, le contexte du projet de « Requalification du Camping Municipal » et notamment, dans le cadre de la future exploitation du « Téléporté Eau d'Olle Express », la politique volontariste et nécessaire pour l'économie touristique de la Commune et au-delà de la Vallée de l'eau d'Olle et du Territoire Oisans, de satisfaire les besoins exprimés par « la clientèle touristique de montagne » par une offre en hébergement de plein air dit « 4 saisons »

Le Maire retrace le rendu du diagnostic et des études préliminaires établis par ELEGIA (Territoires 38) Assistant au Maître d'Ouvrage d'une part et présente les derniers éléments techniques et financiers issus de l'Avant Projet dressé par le Maître d'œuvre (Groupement A3B Architectes (bâtiments), CM Aménagement (VRD), Lolaverde (paysager), d'autre part.

Ainsi exposé, le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la mise en œuvre du projet qui s'élève à 1 600 000 € HT et dans le cadre des aides attendues du Conseil Départemental de l'Isère (Dotation Territoriales Oisans) d'arrêter les modalités du plan de financement prévisionnel, comme suit :

Subvention attendue du Département	15 %	240 000,00
Financement commune d'Allemond	85 %	1 360 000,00

TOTAL.....		1 600 000,00 € / HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme la nécessité de réaliser l'opération, adopte les principes des aménagements proposés, approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus et sollicite la participation financière du Département de l'Isère.

14/ APPROBATION CAO

→ *Accord cadre mono-attributaire de travaux pour la réalisation de petits travaux de voirie, réseaux, maçonnerie et d'entretien – période 2020/2024 – 1 proposition reçue*

Le Maire informe que l'ouverture des plis a eu lieu l'après-midi même. Un seul pli a été reçu et les montants sont inférieurs au dernier marché pour les 4 années passées.

Le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par notre Maître d'œuvre ALP'ETUDES et la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance d'ouverture des plis et d'analyse des offres en date du 16 mai 2020 et propose de retenir l'entreprise suivante : COLAS = montant maximum de 600 000 € HT sur 4 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire procède à un tour de table.

- Marc VOLPE s'étonne sur ce dernier point d'une baisse des prix par l'entreprise, environ 15 %. Cela pourrait s'expliquer par la crise annoncée suite aux mesures prises contre la lutte du COVID-19.
- Le Maire rappelle aux responsables des commissions qu'il faut aller au recrutement des membres extérieurs et être le plus objectif possible. Certaines demandes arrivent en mairie.

Le Maire donne ensuite la parole à l'assistance.

- Michelle PELLETIER souhaite ajouter des informations complémentaires sur la SPL SERGADI. Elle rappelle que la commune possède 6 actions. Elle conseille de se rapprocher de la commune d'Oz qui est dans la même situation qu'Allemond.

Sandrine GUERIN rappelle que Michelle PELLETIER avait une part active dans cette commission lors du dernier mandat.

- Michelle PELLETIER regrette les conséquences de la loi Notre, notamment en ce qui concerne la durée des prises de décisions lorsqu'il s'agit de l'intercommunalité (point n°5 concernant les aides aux entreprises).

Séance levée à 19h45

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Le Maire,



Alain GINIES

